



Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-029

Objet : Approbation des comptes rendus des séances des Comités syndicaux des 22 mars et 09 avril 2021.

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :

30 JUIN 2021

Date d'affichage :

12 JUL. 2021

Acte rendu exécutoire :

12 JUL. 2021

Publication ou
notification :

12 JUL. 2021

Secrétaire de séance :

Sont présents :

M. Pierre-Édouard EON

Président du Syndicat Val d'Oise Numérique

Mme Djida TECHTACH

Déléguée du Département du Val d'Oise

M. Anthony ARCIERO

Délégué du Département du Val d'Oise

Sont en visioconférence :

M. Olivier ANTY

Délégué de la CC Haut Val d'Oise

M. Éric BAERT

Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes

M. Stanislas BARTHELEMI

Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts

M. Philippe HOUDAILLE

Délégué de la CC Vexin Centre

M. Pierre BARROS

Délégué de la CA Roissy-Pays de France

A donné pouvoir :

Mme Michèle BERTHY

Déléguée du Département du Val d'Oise a été supplée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON

Sont absents et excusés :

M. Arnaud BAZIN

Délégué du Département du Val d'Oise

M. Gérard SEIMBILLE

Délégué du Département du Val d'Oise

Mme Christiane AKNOUCHE

Déléguée de la CC Carnelle Pays de France

M. Yves CITERNE

Délégué de la CA Plaine Vallée

M. Jean-Christophe POULET

Délégué de la CA Val Parisis

M. Jean-Pierre DORE

Délégué de la CC Vexin Val de Seine

M. Pierre-Édouard EON

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

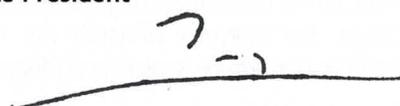
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 21-029,

Après en avoir délibéré :

ADOpte les comptes rendus des séances des Comités syndicaux des 22 mars et 09 avril 2021.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique



Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-030

Objet : Avenant n° 7 avec la société Val d'Oise Fibre relatif à la convention de Délégation de Service Public VORTEX.

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u> M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH M. Anthony ARCIERO	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise
30 JUIN 2021		
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u> M. Olivier ANTY M. Éric BAERT	Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
12 JUIL. 2021		
Acte rendu exécutoire :	<u>A donné pouvoir :</u> M. Stanislas BARTHELEMI M. Philippe HOUDAILLE M. Pierre BARROS	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts Délégué de la CC Vexin Centre Délégué de la CA Roissy-Pays de France
12 JUIL. 2021		
Publication ou notification :	<u>Sont absents et excusés :</u> M. Arnaud BAZIN M. Gérard SEIMBILLE Mme Christiane AKNOUCHE M. Yves CITERNE M. Jean-Christophe POULET M. Jean-Pierre DORE	Déléguée du Département du Val d'Oise a été supplée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Déléguée de la CC Carnelle Pays de France Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Parisis Délégué de la CC Vexin Val de Seine
12 JUIL. 2021		
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération 16-032 du 16 décembre 2016 relative à l'attribution à la société TDF du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau VORTEX,

Vu la délibération 17-027 du 15 décembre 2017 relatif aux conditions de transfert du contrat de délégation de service public de la société TDF à la société ad hoc Val d'Oise Fibre,

Vu le rapport n° 21-030,

Après en avoir délibéré :

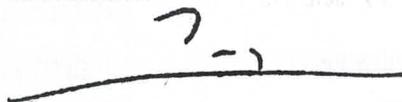
RAPPELLE que le syndicat Val d'Oise Numérique a approuvé par délibération 16-032 de son Comité syndical du 16 décembre 2016 l'attribution à TDF du contrat de délégation de service public (DSP) pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau de fibre optique à usage grand public et professionnel sur 116 communes du territoire du Val d'Oise ;

DONNE ACTE de l'information faite au Comité syndical sur le contenu de l'avenant n°7 à la convention de délégation de service public relatif à la modification du catalogue de services et des conditions tarifaires annexés à la convention de délégation de service public, la modification du plan comptable et des modalités de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune ;

AUTORISE le Président à signer ledit avenant n°7 ;

CHARGE le Président et le Directeur général, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de sa notification aux tiers concernés dont la transmission de la nouvelle offre de référence à l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique



Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-031

Objet : Adhésion du Réseau CANOPE au Syndicat Val d'Oise Numérique.

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u> M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH M. Anthony ARCIERO	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise
30 JUIN 2021		
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u> M. Olivier ANTY M. Éric BAERT	Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
12 JUIL. 2021		
Acte rendu exécutoire :	M. Stanislas BARTHELEMI M. Philippe HOUDAILLE M. Pierre BARROS	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts Délégué de la CC Vexin Centre Délégué de la CA Roissy-Pays de France
12 JUIL. 2021		
Publication ou notification :	<u>A donné pouvoir :</u> Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a été suppléée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
12 JUIL. 2021		
	<u>Sont absents et excusés :</u> M. Arnaud BAZIN M. Gérard SEIMBILLE Mme Christiane AKNOUCHE M. Yves CITERNE M. Jean-Christophe POULET M. Jean-Pierre DORE	Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Déléguée de la CC Carnelle Pays de France Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Parisis Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Réseau Canopé en date du 27 avril 2021,

Vu le rapport n°21-031,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion du Réseau CANOPE au Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé sans transfert de la compétence L1425-1 ;

MODIFIE les statuts du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en son article 1 "composition et dénomination" qui est désormais ainsi rédigé :

Article 1 - Composition et dénomination

En application des dispositions des articles L 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), un syndicat mixte ouvert est constitué des collectivités et établissements publics territoriaux suivants :

- le Département du Val d'Oise (CD VO)
- la Communauté de communes Carnelle - Pays de France (CCCPF)
- la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCV03F)
- la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)
- la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (CCHVO)
- la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC)
- la Communauté de communes Vexin - Val de Seine (CCVVS)
- la Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP)
- la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV)
- la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (CARPF)

Le Département du Val d'Oise transfère à compter du 30 avril 2017 sa compétence L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération du 30 septembre 2017 de son Assemblée et à la délibération du 6 mars 2017 de sa Commission permanente.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale transfèrent leurs compétences au Syndicat au titre des compétences générales telles que mentionnées à l'article 2.1 pour le compte des communes valdoisiennes de leur périmètre ayant transféré cette compétence au niveau intercommunal.

Statut de membres associés.

Des membres associés peuvent participer aux travaux du syndicat et de ses différents organes dans des conditions qui seront déterminées dans le règlement intérieur ou par délibération cadre. Il peut s'agir de personnes publiques comme de personnes privées ayant un intérêt à l'aménagement numérique.

Peuvent être associés aux travaux du syndicat des structures ayant un intérêt particulier dans la mise en œuvre du SDAN VO et l'aménagement numérique des territoires, que cet intérêt soit direct ou indirect.

Ayant alors un rôle exclusivement consultatif, elles peuvent conventionner, si il s'agit de personnes publiques, avec le Syndicat et participer à ses dépenses d'investissements et bénéficier de ses services

Les membres associés peuvent bénéficier des services de la Centrale d'Achat du Syndicat selon les modalités d'adhésion et les conditions générales de recours.

Membres associés :

- Commune de Pontoise
- Syndicat mixte Seine et Yvelines Numérique
- Commune d'Osny
- Commune d'Eragny-sur-Oise
- Région Ile de France
- CY Cergy Paris Université
- Réseau CANOPE

Dénomination

Le Syndicat prend la dénomination de "Val d'Oise Numérique", marque déposée à l'INPI et propriété du Conseil départemental du Val d'Oise qui en permet l'usage exclusif pour le Syndicat.

PRECISE que l'article 6.1 desdits statuts, relatif au nombre total des droits de vote et à leur répartition entre les membres, n'est pas modifié ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique





Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-032

Objet : Accord-cadre avec la société ANOZORWAY (décret 2018-1225 du 24/12/2018) pour l'expérimentation d'une solution innovante de protection numérique des agents des administrations et organismes publics.

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u>	
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Publication ou notification :	<u>A donné pouvoir :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a été supplée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Sont absents et excusés :</u>	
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 21-032,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président du Syndicat mixte à signer un accord-cadre avec la société ANOZR WAY, selon la procédure encadrée par le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018, pour la mise en place d'expérimentations d'une solution innovante de protection numérique des agents des administrations et organismes publics ;

PRECISE que cet accord s'inscrit dans le cadre de la Centrale d'Achat du Syndicat Val d'Oise Numérique ;

PRECISE que le montant total des commandes souscrites par les adhérents de la Centrale d'Achat ne pourra dépasser le seuil de 100 000 € HT fixé par le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 ;

PRECISE que les commandes de prestations par les adhérents ne pourront être postérieures au 24 décembre 2021 et se feront sur la base du Bordereau de Prix Unitaires annexé à l'accord-cadre :

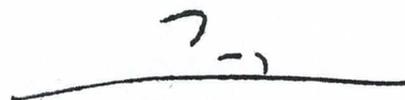
**Solution logiciel SaaS de protection
de l'exposition numérique des personnels et des entités**

1. Prestations	U.O	Quantité	Prix unitaire
1.1 Initialisation et installation du service			
1.1.1 Définition cadrage/périmètre/menace à protéger	j/h	1	1 000 €
1.1.2 Frais technique d'initialisation du service	j/h	1	1 000 €
1.1.3 frais déplacement (transport/hébergement/restauration)	forfait		250 €
1.2 Déploiement du service			
1.2.1 réunion prise en main utilisateur (groupe de 12 et 6 groupes par jc	j/h	1	700 €
1.2.2 Service en ligne d'accompagnement et d'assistance utilisateur	mois	1	3 000 €
1.2.3 Pilotage/retex	j/h	1	900 €
1.2.4 Frais déplacement (transport/hébergement/restauration)	forfait		250 €
1.3 Adaptation du service			
1.3.1 Etudes et cahier des charges	j/h	1	1 000 €
1.3.2 Développement	j/h	1	800 €
1.3.3 Test/Recette	j/h	1	800 €
1.3.4 Validation	j/h	1	1 000 €
1.3.5 Pilotage	j/h	1	900 €
2. Licence SaaS - 1 licence par utilisateur par an	U.O	Quantité	Prix unitaire
2.1 MSN silver			
2.1.1 nb utilisateurs : 10-100	licence	1	365 €
2.1.2 nb utilisateurs : 101-500	licence	1	190 €
2.1.3 nb utilisateurs : 501-2000	licence	1	115 €
2.1.4 nb utilisateurs : 2001 - 10 000	licence	1	85 €
2.1.5 nb utilisateurs : 10 001 - 50 000	licence	1	60 €
2.1.6 nb utilisateurs : 50 001 - 100 000	licence	1	50 €
2.1.7 nb utilisateurs : 100 001 - 200 000	licence	1	40 €
2.1.8 nb utilisateurs : 200 001 - 300 000	licence	1	30 €
2.1.9 nb utilisateurs : 300 001 - 400 000	licence	1	20 €
2.1.10 nb utilisateurs : 400 001 - 500 000	licence	1	12 €
2.2 MSN Gold			
2.2.1 licence 1 utilisateur (inclus 2 coachings)	licence	1	2 500 €
2.3 Empreinte Numérique Entité			
2.2.2 Licence 1 entité morale (établissement, académie...) - 2 scans/an	Licence	1	2 700 €

PRECISE que l'expérimentation "protection du Professeur" doit faire l'objet d'une commande de CANOPE pour le compte du Rectorat de Versailles dans le cadre du projet-pilote Territoires Numériques Educatifs ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique





Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-033

Objet : Adhésion de la commune de PONTOISE à la compétence facultative "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat.

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u> M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH M. Anthony ARCIERO	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise
30 JUIN 2021		
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u> M. Olivier ANTY M. Éric BAERT	Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
12 JUL. 2021		
Acte rendu exécutoire :	M. Stanislas BARTHELEMI M. Philippe HOUDAILLE M. Pierre BARROS	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts Délégué de la CC Vexin Centre Délégué de la CA Roissy-Pays de France
12 JUL. 2021		
Publication ou notification :	<u>A donné pouvoir :</u> Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a été supplée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
12 JUL. 2021		
	<u>Sont absents et excusés :</u> M. Arnaud BAZIN M. Gérard SEIMBILLE Mme Christiane AKNOUCHE M. Yves CITERNE M. Jean-Christophe POULET M. Jean-Pierre DORE	Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Déléguée de la CC Carnelle Pays de France Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Parisis Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération de la Commune de Pontoise en date du 8 juillet 2021 relatif à son adhésion à la compétence "Groupe Fermé d'Utilisateurs" du Syndicat Val d'Oise Numérique et la cession d'un réseau de fibre optique,

Vu le rapport n°21-033,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Pontoise à la compétence facultative Groupe Fermé d'Utilisateurs du syndicat Val d'Oise Numérique ;

APPROUVE la convention entre le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique et la Commune de Pontoise fixant les modalités techniques et financières organisant la mutualisation des moyens humains et matériels mis à disposition par chacune des parties dans le cadre de cette compétence déléguée ;

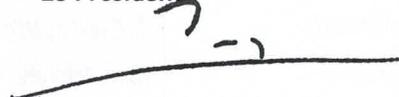
AUTORISE le Président à la signer ;

PRECISE que dans ce cadre in house la Commune de Pontoise pourra céder au profit Syndicat un câble optique de 144 fibres (5 500 ml) et 17 chambres satellites qui seront intégrées au réseau d'initiative publique DEBITEX en contrepartie pour une durée de 15 années renouvelable d'un droit d'usage irrévocable sur 96 fibres optiques (5 500 ml), d'un droit de passage dans lesdites chambres et de la maintenance des fibres optiques selon des modalités techniques et financières annexées à la convention ;

DIT que la présente délibération sera notifiée au Maire de la Commune de Pontoise ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique





Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-034

Objet : Actualisation de la grille tarifaire de la plateforme mutualisée de virtualisation de Val d'Oise Numérique implantée au sein du Datacenter Public Communautaire de Lognes.

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u> M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH M. Anthony ARCIERO	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise
30 JUIN 2021		
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u> M. Olivier ANTY M. Éric BAERT	Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
12 JUL. 2021		
Acte rendu exécutoire :	M. Stanislas BARTHELEMI M. Philippe HOUDAILLE M. Pierre BARROS	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts Délégué de la CC Vexin Centre Délégué de la CA Roissy-Pays de France
12 JUL. 2021		
Publication ou notification :	<u>A donné pouvoir :</u> Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a été suppléée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
12 JUL. 2021		
	<u>Sont absents et excusés :</u> M. Arnaud BAZIN M. Gérard SEIMBILLE Mme Christiane AKNOUCHE M. Yves CITERNE M. Jean-Christophe POULET M. Jean-Pierre DORE	Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Déléguée de la CC Carnelle Pays de France Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Parisis Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n°21-034,

Après en avoir délibéré :

RAPPELLE que Val d'Oise Numérique est membre fondateur du Groupement d'Intérêt Economique d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC), structure de portage du Datacenter Public Communautaire régional de Lognes ;

PREND ACTE de l'information relative aux modalités administratives et financières d'accès au service de Plateforme de Virtualisation Mutualisée de Val d'Oise Numérique implanté au sein du Datacenter Public Communautaire de Lognes ;

FIXE les tarifs des différents services disponibles :

• Hébergement sec et connectivité (hors FON) :

Service	Coût unitaire TTC
Une baie 42 U 800 mm x1070 mm au sein du pod privatif de VONUM dans le DC public de Lognes	Coût unitaire d'acquisition/installation: 1500 € Récurent mensuel unitaire : 800 € (hors conso énergie) Rocade 1 paire de fibres MMR-Baie : 800 € forfaitaire Rocade 3 paires de fibres MMR-Baie : 1200 € forfaitaire Rocade 6 paires de fibres MMR-Baie : 1600 € forfaitaire
Emplacement 20 U dans les baies mutualisées au sein des NRO VORTEX et/ou DEBITEX	Coût unitaire mensuel : 900 € / mois Frais accès au service : 1200 € forfaitaire
Liaison activée 10G ou équivalent entre un des 3 POP VONUM vers le DC public de Lognes	Coût unitaire forfaitaire : 18 500 € (Frais de mise en service incluant la mise à disposition d'un port 10G dans le châssis 100G ADVA) Récurent annuel unitaire: 1200 € Incluant la maintenance et l'infogérance d'un port 10G

• Hébergement sec et énergie :

Service	Coût unitaire TTC
Energie double Feed 220V-32A-7KvA	Coût unitaire d'acquisition/installation: 720 € Récurent mensuel unitaire : 0,250 € au KVA
Bandeau électrique manageable	Coût unitaire d'acquisition : 1 450 €
Fourniture d'un STS 16A	Coût unitaire d'acquisition : 720 €

- **Machines Virtuelles (VM) sous Linux**

Service	Tarif H.T. / mois
VM de base (2vCPU, RAM 4Go, 50Go disque)	20,00 €
Extension 1 vCPU	4,00 €
Extension 1 Go de RAM	2,00 €
Extension 50Go de disque	4,00 €
<i>(Inclus accès Internet 1Gb/s mutualisé et 1 IPv4)</i>	

- **Machines Virtuelles (VM) sous Microsoft Windows Server 2019**

Service	Tarif H.T. / mois
VM de base (2vCPU, RAM 4Go, 50Go disque)	32,00 €
Noeud dédié (36 coeurs, RAM 256Go, 3To disque)	1 240,00 €
Autre configuration de noeud dédié	selon besoin et typologie des licences acquises
Extension 1 vCPU	11,00 €
Extension 1 Go de RAM	2,00 €
Extension 50Go de disque	4,00 €
<i>(Inclus accès Internet 1Gb/s mutualisé et 1 IPv4)</i>	

- **Serveurs, stockage et sauvegarde (IaaS)**

Service	Tarif H.T. / mois
Serveur Hôte de Virtualisation dédié (256Go de RAM / 2x 36 Thread@2,2GHz / 2x 600Go SAS) (Interface réseau 2x 10Gb/s secourue + 1x 1Gb/s secourue)	210,00 €
Autre serveur dédié	Sur devis
Espace de stockage sur SAN 500Go	40,00 €
Espace de stockage sur SAN 1To	80,00 €
Espace de stockage sur SAN 5To	300,00 €
Espace de stockage sur SAN 10To	500,00 €
<i>(Infrastructure réseau 10Gb/s, 1Gb/s et hébergement inclus)</i>	

Service	Tarif H.T. / mois
Espace sur NAS sauvegarde (FTP / NFS / CIFS) - 500Go	5,00 €
Espace sur NAS sauvegarde (FTP / NFS / CIFS) - 1To	8,00 €
Espace sur NAS sauvegarde (FTP / NFS / CIFS) - 10To	70,00 €
Sauvegarde managé avec agent - 500Go	10,00 €
Sauvegarde managé avec agent - 1To	15,00 €
Sauvegarde managé avec agent - 5To	50,00 €
Sauvegarde managé avec agent - 10To	95,00 €

- Réseaux et sécurité (services connexes)

Service	Tarif H.T. / mois
Firewall as a Service (4 zones maximum)	20,00 €
LoadBalancing as a Service niveau 3 (1 IP et 1 port)	15,00 €
LoadBalancing as a Service niveau 7 (1 URL et 1 port)	20,00 €
Haute Disponibilité VM Actif / Passif	30,00 €
QoS 3 niveaux (Temps Réel / Métier / Autre)	15,00 €
Nom de domaine (.com, .fr, .net, .org)	2,00 €
Boite email simple 10Go	1,00 € / boite
Boite email collaborative	5,00 € / boite
VPN Nomade SSL	5,00 € / compte

Service	Tarif H.T. / mois
VPN IPSec	40,00 € / peer
Certificat SSL Let's Encrypt (sur infra LoadBalancing niveau 7)	1,00 €
Autre certificat SSL	sur devis
4 adresses IPv4 fixe supplémentaires	20,00 €
Sonde de trafic	19,00 €
Relais SMTP dédié	20,00 €
Hébergement Web PHP / MySQL (10Go) mutualisé	5,00 €
Hébergement Web PHP / MySQL (10Go) dédié	20,00 €
Autre hébergement Web	sur devis
Supervision (40 sondes)	5,00 €
Monitoring (40 graphiques)	5,00 €

- **Connectivité FON DEBITEK**

- Mono-fibre (FON : 1 seul brin)
 - IRU 15 ans : 5,15€ HT / m
 - IRU 10 ans : 4,2€ HT / m
 - Maintenance m/an : 0,11€ HT / m / an
 - Location 10 ans : 0,7€ HT / m / an. maintenance incluse
 - Location 5 ans : 0,85€ HT / m / an. maintenance incluse
 - Location 3 ans : 1,05€ HT / m / an. maintenance incluse
 - Location 1 an : 1,23€ HT / m / an. maintenance incluse
- Bi-fibre (PFON : 2 brins)
 - IRU 15 ans : 7,35€ HT / m
 - IRU 10 ans : 6€ HT / m
 - Maintenance m/an : 0,11€ HT / an / m. maintenance incluse
 - Location 10 ans : 1€ HT / m / an. maintenance incluse
 - Location 5 ans : 1,2€ HT / m / an. maintenance incluse
 - Location 3 ans : 1,5€ HT / m / an. maintenance incluse
 - Location 1 an : 1,75€ HT / m / an. maintenance incluse
- Frais d'Accès au Service * (par site et par extrémité selon distance)
 - Site conventionné
 - d < 30 m : 750 €
 - 30 m < d < 150 m : 750 €
 - Site prioritaire
 - d < 30 m : 4000 €
 - 30 m < d < 150 m : 5000 €
 - d > 150 m : sur devis
 - Site équipement (incluant chambre NO)
 - d < 30 m : 5500 €
 - 30 m < d < 150 m : 7500 €
 - d > 150 m : sur devis

- **Connectivité FON VORTEX**

- Mono-fibre (FON : 1 seul brin)
 - IRU 15 ans : 6,84 € HT / m
 - IRU 10 ans : 5,32€ HT / m
 - Maintenance m/an : 0.12€ HT / m / an
 - Location 5 ans : 1€ HT / m / an maintenance incluse
 - Location 3 ans : 1.15 € HT / m / an maintenance incluse
 - Location 1 an : 1.3 € HT / m / an maintenance incluse
- Bi-fibre (PFON : 2 brins)
 - IRU 15 ans : 8.55€ HT / m
 - IRU 10 ans : 6.65 € HT / m
 - Maintenance m/an : 0.15 € / m / an
 - Location 5 ans : 1.2 € HT / m / an maintenance incluse
 - Location 3 ans : 1.4 € HT / m / an maintenance incluse
 - Location 1 an : 1.6 € HT / m / an maintenance incluse

- Frais d'Accès au Service * (par site et par extrémité selon distance)
 - Site conventionné ou raccordé
 - d < 30 m : 750 € HT
 - 30 m < d < 150 m : 750 € HT
 - Site prioritaire
 - d < 30 m : 1500 € HT
 - 30 m < d < 150 m : 1500 € HT
 - Site autre
 - d < 30 m : 4000 € HT
 - 30 m < d < 150 m : 5000 € HT
 - d > 150 m : sur devis
 - Site équipement (incluant chambre NO)
 - d < 30 m : 5500 € HT
 - 30 m < d < 150 m : 7500 € HT
 - d > 150 m : sur devis

- **Connectivité activée tout site du Val d'Oise vers DC Public Communautaire (Lognes)**
 - Liaison 10G ou équivalent (8GFC)
 - Frais d'installation : 13 500€ HT
 - Frais de maintenance annuel : 1200€ HT / an

 - Liaison 1G
 - Frais d'installation : 3 500€ HT
 - Frais de maintenance annuel : 300€ HT / an

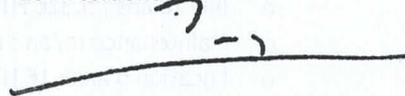
 - Autre prestation : sur devis

FIXE la cotisation annuelle d'accès au service "Plateforme de Virtualisation Mutualisée" à :

- 5% du montant total HT des services fournis l'année précédant celle du versement de sa cotisation pour l'utilisateur membre du syndicat,
- 7% du montant total HT des services fournis l'année précédant celle du versement de sa cotisation pour l'utilisateur non membre du syndicat.

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique



Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-035

Objet : Conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copies et de transmission d'un document administratif.

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u>	
30 JUIN 2021	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
Date d'affichage :	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
12 JUIL. 2021	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Acte rendu exécutoire :	<u>Sont en visioconférence :</u>	
12 JUIL. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
Publication ou notification :	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
12 JUIL. 2021	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	<u>A donné pouvoir :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a été supplée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Sont absents et excusés :</u>	
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et plus précisément l'article L. 311-9,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et plus précisément son article R.311-11,

Vu l'arrêté interministériel du 1er octobre 2001,

Vu le rapport n°21-035,

Après en avoir délibéré :

FIXE les tarifs de reproduction des documents administratifs délivrés par le Syndicat, autres que le coût d'envoi postal, comme suit :

- Photocopie couleur A4 : 0,23 €
- Photocopie noir et blanc A4 : 0,18 €
- Photocopie couleur A3 : 0,34 €
- Photocopie noir et blanc A3 : 0,25 €
- Photocopie sur CD-ROM : 2,75 €
- Clé USB vierge 512 Mo : 10,00 €

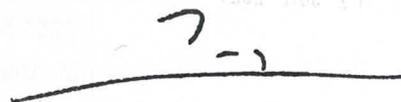
DIT que le paiement de ces reproductions s'effectue par une perception des droits au comptant, en numéraire ou par chèque ; les tiers se présentent au Régisseur de la Régie des recettes du Syndicat ;

DECIDE que l'envoi des reproductions de documents administratifs sera également facturé par référence aux tarifs pratiqués pour l'affranchissement postal. Ainsi, lors de chaque transmission, le tarif appliqué sera celui en vigueur au moment du postage des documents demandés, étant précisé que les envois peuvent être faits gratuitement par email lorsque le document est disponible sous forme informatique ;

PRECISE que les recettes en résultant seront constatées au budget syndical ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique





Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-036

Objet : Convention de mise à disposition de moyens humains et matériels du Syndicat Val d'Oise Numérique au profit du GIE d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC)

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
30 JUIN 2021	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u>	
12 JUL. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
12 JUL. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Publication ou notification :	<u>A donné pouvoir :</u>	
12 JUL. 2021	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a été supplée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Sont absents et excusés :</u>	
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n°21-036,

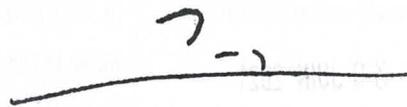
Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de moyens humains et matériels du syndicat Val d'Oise Numérique au profit du GIPC ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique





Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-037

Objet : Convention avec l'organisme de formation AFPA pour la mise en œuvre d'actions de formations au sein du Hub Numérique Nikola Tesla.

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
30 JUIN 2021	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u>	
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
12 JUIL. 2021	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
12 JUIL. 2021	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Publication ou notification :	<u>A donné pouvoir :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a été supplée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
12 JUIL. 2021	<u>Sont absents et excusés :</u>	
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n°21-037,

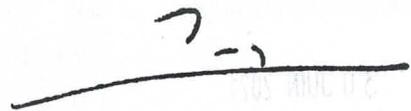
Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat avec l'organisme de formation AFPA pour la mise en œuvre d'actions de formation au sein du Hub Numérique Nikola Tesla ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique





Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-038

Objet : Convention avec la société ICART pour la mise en œuvre d'actions de formation et d'insertion au sein duHub Numérique Nikola Tesla.

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
30 JUIN 2021	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u>	
12 JUIL. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
12 JUIL. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Publication ou notification :	<u>A donné pouvoir :</u>	
12 JUIL. 2021	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a été supplée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Sont absents et excusés :</u>	
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 21-038,

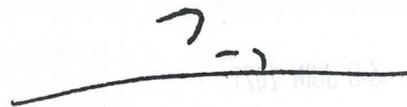
Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat avec la société ICART pour la mise en œuvre d'actions de formation et d'insertion au sein du Hub Numérique Nikola Tesla ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique





Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-039

Objet : Convention avec la SNEF pour la mise en œuvre d'actions de formation et d'insertion au sein du Hub Numérique Nikola Tesla.

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u> M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH M. Anthony ARCIERO	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u> M. Olivier ANTY M. Éric BAERT	Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Stanislas BARTHELEMI M. Philippe HOUDAILLE M. Pierre BARROS	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts Délégué de la CC Vexin Centre Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Publication ou notification :	<u>A donné pouvoir :</u> Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a été supplée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Sont absents et excusés :</u> M. Arnaud BAZIN M. Gérard SEIMBILLE Mme Christiane AKNOUCHE M. Yves CITERNE M. Jean-Christophe POULET M. Jean-Pierre DORE	Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Déléguée de la CC Carnelle Pays de France Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Parisis Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n°21-039,

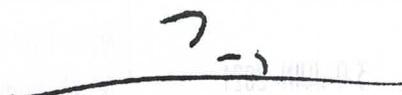
Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat avec la société SNEF Télécom - Agence de Versailles pour la mise en œuvre d'actions de formation et d'insertion au sein Hub Numérique Nikola Tesla ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON
Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique



Comité syndical du 08 juillet 2021

DELIBERATION N° 21-040

Objet : Convention avec l'organisme de formation FORMEO pour la mise en œuvre d'actions de formation au sein du Hub Numérique Nikola Tesla.

Le huit juillet deux mille vingt et un à douze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u>	
30 JUIN 2021	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u>	
12 JUIL. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
12 JUIL. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Publication ou notification :	<u>A donné pouvoir :</u>	
12 JUIL. 2021	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a été supplée par Mme CAVECCHI, qui a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Sont absents et excusés :</u>	
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 21-040,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention avec l'organisme de formation FORMEO pour la mise en œuvre d'actions de formation au sein du Hub Numérique Nikola Tesla ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

